



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1997

Sont présents :

M. ZOGG, Maire
MM. PIAZZALUNGA et SCHORER, Conseillers administratifs

Mmes CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX, PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER
et VERNERET C.
MM. AMOUDRUZ, BERLI, BOISSONNAS, COLLAUD, DE FÉLICE, DECNEY, FAVRE, FISCHER,
GRANDGIRARD, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, VACHERON, VERNERET et WALTER.

Excusés :

Mme DE COULON
MM. DEROBERT et PAYCHÈRE

*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 1997.
2. Communications du Bureau du Conseil Municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Dotation extraordinaire de Fr 3'000'000,- à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex en vue de l'acquisition d'un immeuble dans le périmètre "Thônex-Verchères". Discussion. Vote.
6. Demande d'un crédit de Fr 300'000,- en vue de l'établissement d'un plan directeur communal. Discussion. Vote.
7. Octroi d'un prêt de Fr 40'000,-, remboursable en dix ans au Centre de Loisirs de Thônex pour l'acquisition d'un mini-bus. Discussion. Vote.
8. Projet de délibération déposé par le groupe de travail "Parlement des Jeunes" concernant la création d'un Parlement des Jeunes à Thônex.

9. Propositions du Conseil administratif.
10. Questions écrites.
11. Propositions individuelles et questions.
12. A Huis Clos : Préavis à la demande de naturalisation de :

Mme Maria Teresa SECCHI née CALDERINI, née le 23 juin 1941 à La Spezia (Italie), de nationalité italienne, veuve.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 1997.

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal par :

1.1. M. VERNERET :

- Au point 6 page 494 : concernant la formation des membres du groupe de travail "Parlement des Jeunes", il faut lire :

Guy VERNERET et non Caroline VERNERET.

- A la page 502 : il faut lire :

*"...comme **la fourmi** nous avons fait des réserves..." et non comme la cigale.*

1.2. M. DE FÉLICE

- A la page 491 point 5.2. il faut lire :

*"... qui sont une densification **de** manière à pouvoir..."*

- A la page 507 en petit :

*"...ce qui est un **pré carré** farouchement..."*

- A la page 516 sous l'intervention de M. DE FÉLICE:

*"Or, venir dire qu'il faut **faire** primer l'intérêt..."*

1.3. M. SOMMARUGA

- Au début du point 3 à la page 481, il faut lire :

*"Il n'est pas donné lecture du courrier adressé par le **Comité référendaire** " et non pas par M. Renggli".*

et ajouter :

*"..que le **Président** informe de la réception de la lettre, il demande si quelqu'un souhaite la lecture, personne ne la sollicitant elle n'est pas lue".*

A la page 507, concernant le vote des amendements proposés par M. DE FÉLICE, il faut lire :

- Le premier amendement voté par M. DE FÉLICE placé en 2ème position qui était :

"...de lier le rétablissement de l'aide humanitaire à Fr 100'000, - et de diminuer les frais de déplacement du Conseil municipal simultanément..." Texte refusé.

Accepté dans un deuxième temps :

de rétablir le montant de ***l'aide humanitaire à Fr 100'000,-*** amendement qui est juste.

Suite à ces corrections le procès-verbal est approuvé à l'UNANIMITÉ.

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. le Président donne connaissance aux Conseillers municipaux des courriers suivants :

- 2.1. Les Présidents des Conseils municipaux de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex invitent l'ensemble des Conseillers municipaux des trois communes ainsi que les Associations des Trois Chênes à un apéritif qui aura lieu le 9 janvier 1998 à 18h. à Chêne-Bougeries.

- 2.2. Il a reçu une publicité de l'UBS concernant sa nouvelle gestion publique avec un séminaire. Les personnes intéressées peuvent le contacter.
- 2.3. Il a reçu une carte postale du Volley-Club qui était en déplacement en Italie pour disputer un match de coupe d'Europe.
- 2.4. Un courrier des membres du Comité de l'Association de la Ludothèque concernant son implantation dans l'école "Thônex-Verchères" :

"Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de vous donner, ci-après, les motifs qui nous poussent à une conclusion négative quant à l'implantation de la ludothèque thônésienne dans le complexe cité sous rubrique.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir en informer l'ensemble des Conseillers municipaux. En effet, Monsieur le Conseil administratif délégué nous avait suggéré, lors de notre dernière assemblée générale, de rencontrer les membres du législatif pour les convaincre du bien fondé de l'analyse ci-après. A la réflexion, en ce qui nous concerne, nous préférons un écrit.

Préambule :

Le mérite de la création de la ludothèque thônésienne revient à six mères de famille qui ont fait oeuvre de pionniers non seulement à Genève mais également en Suisse.

Dès les débuts de la ludothèque nous avons mis sur pied des cours de formation donnés par des professionnels de l'enfance car : "on ne s'improvise pas ludothécaire !"

Durant ces 20 ans d'expérience la ludothèque a reçu de nombreuses équipes désireuses d'ouvrir la leur dans leur commune ou leur quartier. La Ville de Genève, déjà avant l'inauguration de sa première ludothèque a délégué, à plusieurs reprises, son représentant, M. AUBERT, pour s'informer sur les objectifs, le rôle et l'utilité d'une telle association. De nombreux professionnels de l'enfance sont également venus à Thônex visiter et s'informer sur ce lieu à nul autre pareil, lieu qui dépasse largement l'activité d'un service de prêt, car notre ludothèque est aussi un espace de jeu pour le jeu, un lieu de rencontre, un lieu de parole, un espace de vie.

Analyse :

Au vu de ce qui précède nous vous donnons les raisons qui nous poussent à vous dire notre position négative quant à l'implantation de la ludothèque thônésienne aux Verchères :

1. Son éloignement du centre de la commune.
2. Un passage franchement dangereux sur le pont surplombant l'autoroute, avec un étroit trottoir et une intense circulation.
3. Plus du 50% des enfants inscrits à la ludothèque ont entre 6 et 10 ans, par conséquent ils viennent seuls à la ludothèque : jamais les parents n'accepteront qu'ils se rendent seuls aux Verchères !
4. Aux enfants membres de l'association, viennent se joindre, uniquement pour jouer, de nombreux enfants du quartier, qui pendant ce temps ne sont pas à la rue, eux non plus n'iront pas aux Verchères.

5. Sur le pont de l'autoroute, imaginez l'expédition pour une mère de famille avec le petit dernier dans la poussette, l'aîné de 4-5 ans qui veut échanger un kart contre un grand garage, et pour peu qu'il pleuve... Cette famille renoncera elle aussi à se rendre aux Verchères.
6. Les petits enfants, entre 2 et 3 ans, qui viennent jouer à la ludothèque accompagnés par leur grand-maman, eux non plus on ne les verra plus.
7. Toutes les mères ne disposent pas d'un véhicule !
8. Nous serions vraiment navrées qu'on ouvre une ludothèque dans un complexe qui comptera 10 classes alors qu'au centre de notre Ville on en compte 34.

Fréquence des ouvertures :

Les responsables de la ludothèque thônésienne ne demanderaient pas mieux que d'ouvrir plusieurs fois par semaine mais, vous en conviendrez, le bénévolat à des limites ! Pour que la ludothèque joue son rôle auprès des enfants d'âges variés, de milieux sociaux et d'origines culturelles diversifiées, d'adultes jeunes et vieux qui la fréquentent, d'autres choses indispensables prennent du temps : réparation et entretien des jeux, gestion, administration, séances de comité, réunions d'information et de travail avec l'équipe des collaboratrices, soirées de discussion avec les parents, préparation de fêtes, etc. Selon la comptabilité que nous tenons depuis 20 ans cela nous entraîne à une moyenne d'environ 1.000 heures de travail par année pour mener à bien l'ensemble de nos activités.

Conclusions :

Nous sommes toutes disposées à rencontrer les Conseillers municipaux qui s'intéressent à cette affaire qui nous tient très à coeur.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et, en vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de la ludothèque :

Mmes Jacqueline DE BAY, Florina ZUTTER, Evi HAIRER"

La réponse M. ZOGG, Maire et Conseiller administratif, au Comité de cette association a été la suivante :

"Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous accusons réception de la lettre que vous avez envoyée en date du 28 novembre 1997 à M. Carlo SOMMARUGA, Président du Conseil municipal.

Le Conseil administratif a pris bonne note du fait que votre comité refusera, le moment venu, d'occuper les locaux qui ont été prévus pour la ludothèque dans la future école de Thônex-Verchères.

A toutes fins utiles, nous tenons à vous signaler que l'emplacement que votre Association occupe au 150, rue de Genève ne sera plus disponible à partir de juin 1999 puisqu'il est d'ores et déjà loué.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées".

- 2.5. de Mme Alice ROUGEMONT, pour les signataires : A. ROUGEMONT, May ROCHAT, J. ROCHAT et Jacqueline ROCHAT. Concernant le plan localisé de quartier "Etienne-Chennaz".

M. le Président demande si l'assemblée souhaite qu'il donne lecture de ce courrier vu que ce plan localisé a été renvoyé en commission. Il n'en est pas demandé lecture.

(Toutefois, nous vous en donnons la teneur)

"Monsieur le Président,

A la suite de la séance d'information organisée par la Mairie en date du 11 novembre, concernant l'objet cité en titre, les signataires de la présente souhaitent vous faire part de certaines observations.

Pour présenter ce projet, une première séance avait eu lieu en juin. Or, aucun des propriétaires de parcelles du chemin Louis-Valencien n'y avait été convié, ce qui relève d'une négligence de l'administration communale fort regrettable à nos yeux.

En ce qui concerne l'aspect humain, il faut savoir que la grande majorité des propriétaires du chemin Louis-Valencien ont acquis leur bien dans les années 50, qu'il y ont vécu avec leurs enfants qui sont aujourd'hui encore très attachés à leur lotissement familial. Certains sont devenus propriétaires de ce bien, l'entretiennent, et y résident à leur tour avec leurs enfants. D'autres ont construit ou acquis leur villa il n'y a que quelques années ou effectué récemment d'importantes transformations, qui ont fait l'objet d'autorisations en bonne et due forme. D'autres encore souhaiteraient pouvoir effectuer quelques rénovations légères.

C'est donc avec consternation que nous avons découvert le projet de densification à 0,8 présenté par M. KOEHLIN.

Outre les lacunes que présente ce projet au niveau des infrastructures, telles que le nombre insuffisant de places de parking et le débouché des chemins sur les routes principales, il nous paraît insoutenable d'envisager la construction de ces "galettes" qui, à condition qu'elles trouvent preneurs, transformeraient chaque parcelle actuellement occupée par une famille en immeuble de 9 appartements, soit une trentaine de personnes...

La construction "parcelle par parcelle" que préconise M. KOEHLIN ne manquerait pas d'infliger de nombreux inconvénients aux habitants des villas, qui se verraient, le cas échéant, "coincés" entre des immeubles. Et que dire de l'aspect que présenterait une telle zone, jusqu'à réalisation complète du périmètre ?

A l'heure où Thônex a entrepris la construction de nombreux logements, à la route de Jussy et aux Verchères, est-il bien utile de vouloir densifier l'un des derniers endroits à offrir un poumon aux Thônésiens ?

Nous regrettons par ailleurs qu'une dérogation ait été accordée pour l'édification de la villa MONA, qui, de par son inesthétisme, sa proximité immédiate avec certains voisins et le trafic qu'elle engendre sur le chemin Etienne-Chennaz, nuit à la qualité de vie. Nous ne souhaitons en aucun cas que des nuisances supplémentaires viennent pérjurer la situation.

C'est pourquoi, nous vous informons de notre opposition à tout projet de densification à un coefficient de 0,8 ou de 1 dans le périmètre Louis-Valencien/Etienne-Chennaz.

Nous nous prononçons en faveur du statu quo, ou, à défaut, en faveur d'une densification n'excédant pas le 0,4, ce qui permettrait la construction de petites maisons destinées à loger des familles tout en s'inscrivant dans le cadre d'un développement raisonnable de cette zone.

Les propriétaires soussignés souhaitent par la présente faire connaître leur point de vue à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, afin qu'ils puissent, le moment venu, prendre leur décision en toute connaissance de cause.

Nous remercions ces élus pour la bienveillante attention qu'ils voudront bien accorder à notre courrier.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.

Signataires :

A. ROUGEMONT, May ROCHAT, J. ROCHAT et Jacqueline ROCHAT"

- 2.6. Il est donné lecture de la lettre de couverture de M. Raphaël MARTIN, Directeur de la section des recours au Conseil d'Etat concernant le recours N° 9.444 déposé par Mme Muriel JAKES :

"Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une copie du recours N° 9.444 interjeté le 3 décembre 1997 par Mme Muriel Jakes contre la résolution de votre Conseil du 25 novembre 1997 renvoyant en commission l'examen du coefficient d'utilisation du sol d'un projet de plan localisé de quartier.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre réponse au recours, en quatre exemplaires, ainsi que le dossier de la cause d'ici au 16 janvier 1998. Nous examinerons alors la question de la recevabilité du recours.

Néanmoins, nous transmettons d'ores et déjà une copie du recours au département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales comme département exerçant la surveillance sur les communes pour le compte du Conseil d'Etat, en l'état à titre d'information.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée".

M. le Président résume le problème qui consiste par la participation aux débats et aux votes relatifs au plan localisé de quartier "Etienne-Chennaz" de M. GRANDGIRARD, Conseiller municipal. A cet effet, le Président lui a demandé de bien vouloir lui faire part de sa position dans cette affaire.

Puis, M. SOMMARUGA, Président, donne lecture du point 1. du courrier destiné au Conseil administratif, au Conseil municipal et aux commissions concernées de la commune :

"Mesdames, Messieurs,

1. Recours et plainte :

Le 3 décembre dernier, j'ai déposé un recours au Conseil d'Etat en annulation de la résolution du 25 novembre 1997 de renvoyer une nouvelle fois en commission l'examen du plan localisé de quartier du périmètre Chennaz-Valencien. J'ai en outre demandé à cette juridiction de considérer également mon recours comme une plainte auprès d'elle en sa qualité d'Autorité de surveillance des communes.

Je m'apprête enfin à déposer des conclusions additionnelles pour que le Conseil d'Etat examine de surcroît ce recours en sa qualité d'Autorité habilitée à arrêter les plans localisés de quartier.

Enfin, j'entends sauvegarder mes droits par le dépôt simultané d'un recours au Tribunal Fédéral.

Croyez, je vous prie, que je regrette profondément la radicalisation de ce dossier mais vous conviendrez que les agissements de la commune ne laissent, aux administrés que nous sommes, pas d'autres ressources que celles de moyens juridiques clairement orientés vers le contentieux.

Si encore vous aviez admis mon interpellation publique qui tendait à prévenir la violation de la loi, je n'en serais pas venue à douter définitivement de votre bonne foi et de votre impartialité, mais en sacrifiant le fond à la forme et en privilégiant ainsi un rapport de force, vous m'avez persuadée que seul le Conseil d'Etat, voire le Tribunal Fédéral, était désormais capable de juguler la dérive de ce dossier !

Dans la suite de sa lettre, Mme JAKES, aborde les problèmes de fond qui seront discutés en commission.

- 2.7. Il informe d'un courrier de Mme DE COULON qui fait une demande de permutation avec M. Didier BERLI pour la commission d'Urbanisme et Économie Publique. Nous verrons ce point lors de l'assermentation de la prochaine conseillère municipale Mme STROUMZA. D'ores et déjà nous en prenons acte.

- 2.8. Il a reçu une copie d'un courrier adressé par Mmes Chantal PITTET, Rose-Marie EGGER-GEX et Sophie DESJACQUES de la Fondation des Oeuvres pour la jeunesse à M. PIAZZALUNGA, Président de ladite Fondation :

"Monsieur le Président,

Nous revenons sur votre intervention lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant les problèmes liés à la Fondation.

Vous avez fait allusion à notre courrier saisissant l'Autorité de Surveillance des Fondations et il nous apparaît, en l'état, pas opportun de mettre ce problème sur la place publique.

Il nous semble préférable d'éviter de polémiquer encore une fois et d'attendre sereinement les conclusions de l'Autorité en laquelle nous avons mis notre confiance.

Toutefois, sachez que nous contestons le contenu de votre réponse sur de nombreux points.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués".

- 2.9. M. le Président informe qu'il a de la documentation de l'Office Cantonal de l'orientation professionnelle. Les personnes intéressées peuvent passer vers lui pendant la pause.

2.10. Étant absente de Genève, la prestation de serment de Mme Anny STROUMZA est renvoyée au prochain Conseil municipal.

2.11. A 22h.30, les Conseillers municipaux démissionnaires ont été invités à un apéritif à la salle paroissiale. Par conséquent à 22h. nous passerons au point 9 de l'ordre du jour.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. ZOGG, Maire : vu la proximité du dernier Conseil municipal je n'ai pas de communications. Toutefois, les travaux préliminaires de "Thônex-Verchères" suivent leurs cours.

3.2. M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif .

3.2.1. Léman Bleu :

Nous avons été sollicité pour une demande subvention :

"Monsieur le Maire,

Au courant du printemps 1997, nous avons eu l'occasion de rencontrer le Conseil administratif de votre commune afin de lui exposer la situation de la société TV LÉMAN S.A. et de sa chaîne locale LÉMAN BLEU. Nous vous avons fait part de notre volonté de développer une collaboration avec les communes genevoises et plus particulièrement avec celles qui disposent d'un télé-réseau. Nous vous avons également informé de notre décision d'arrêter la diffusion hertzienne à fin 1997 et de réserver l'exclusivité de LÉMAN BLEU aux abonnés des télé-réseaux genevois. Dans l'immédiat, nous avons procédé à des réductions draconiennes d'environ 20% du budget d'exploitation de l'année en cours.

Nous préparons actuellement le budget 1998 qui subira une compression supplémentaire des charges d'exploitation par rapport à celles de cette année. Comme vous le savez notre situation financière est très difficile, malgré la qualité et le succès que remporte le programme auprès des téléspectateurs. L'apport des recettes publicitaires est extrêmement long à se mettre en place et nous estimons que plusieurs années seront nécessaires avant de pouvoir compter de manière significative sur ce mode de financement. Pour pouvoir continuer à exister dans le but d'atteindre à terme un point d'équilibre financier satisfaisant, nous devons donc trouver impérativement des moyens de faire vivre LÉMAN BLEU qui est pratiquement le dernier média de communication essentiellement genevois. Faute de nouveaux engagements, nous serons forcés dans les mois à venir de mettre fin à cette opération sur un échec.

La Ville de Genève et 022 Télégenève S.A. ont fourni et sont prêtes à poursuivre un important effort financier totalisant plus d'un million de francs. Pour renforcer et compléter leur soutien, ces deux partenaires souhaitent que les collectivités publiques contribuent également à la survie de LÉMAN BLEU. Il s'agit donc bien d'un appel à l'aide qui est lancé, tant auprès des communes qu'à l'adresse de l'État de Genève qui a également son rôle à jouer.

Lors de notre rencontre vous aviez réagi favorablement à l'annonce de la diffusion exclusive de LÉMAN BLEU sur le câble. Votre Conseil avait en outre demandé de se voir proposer un projet précis d'émission qui pourrait s'inscrire dans le cadre de la politique de communication de la commune. Vous trouverez donc ci-jointe une nouvelle mouture de l'émission "Le Temps des Communes" que nous avons été obligés d'interrompre au printemps dernier faute de moyens financiers. Nous sommes prêts à vous rencontrer à nouveau, si vous l'estimiez nécessaires, pour présenter ce projet.

Dans la deuxième quinzaine de novembre, le Conseil administratif de TV LÉMAN S.A. sera amené à prendre des décisions pour le budget 1998. Vu la situation actuelle, nous pouvons craindre que les pionniers de la première heure renoncent à poursuivre leurs efforts si les pouvoirs publics cantonaux et communaux ne manifestent pas par une aide financière leur volonté politique de voir Genève disposer de sa propre télévision locale.

Dans l'espoir que cet appel sera entendu et que LÉMAN BLEU pourra continuer, grâce à votre soutien, à remplir sa mission d'information au service des citoyennes et citoyens de notre canton, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguées".

Ce projet sera étudié en commun avec les deux autres communes chénoises.

3.2.2. Recours contre la patinoire :

Il se pourrait que les opposants, après une longue discussion, puissent éventuellement retirer leurs recours avant la fin de l'année 97.

3.3. M. SCHORER :

3.3.1. Dates à retenir :

- 23 janvier 1998 : repas des aînés, comme d'habitude nous comptons sur votre collaboration pour le service.
- 31 janvier 1998 : Thônex "Brass-Band Festival"
- 10 février 1998 : Remise du Mérite Thônésien et réception des jeunes citoyens.

4. **Rapport des commissions**

4.1. M. AMOUDRUZ, Président de la commission de Sécurité réunie le 27 novembre 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

"Cette commission n'a fait l'objet d'aucun vote. Les commissaires ont reçu les représentants des Samaritains des Trois Chênes, du corps des Sauveteurs-auxiliaires de Thônex et les représentants de la compagnie des Sapeurs-pompiers de Thônex. Ils nous ont expliqué leurs différentes activités.

Les Samaritains ont des problèmes de locaux, les Sauveteurs rendent hommage au travail rendu et les Sapeurs-pompiers ont été heureux d'entendre que les commissaires aimeraient étudier leur budget avant de le présenter au Conseil municipal".

- 4.2. En l'absence de M. DEROBERT, M. SOMMARUGA, donne lecture des conclusions du rapport de la séance des commission Écoles & Jeunesse et Sociale réunies le 9 décembre 1997 :

"Pour les deux commissions :

Nous avons abordé le rapport de MM. DUNAND et PASCHE, ainsi que de Mme TREUTHARDT concernant les problèmes sociaux de la jeunesse thônésienne. Finalement nous avons décidé que ce dossier soit éventuellement repris par la commission "Écoles & Jeunesse" avec, s'il le fallait, l'appui de la commission Sociale.

Pour la commission Sociale :

La commission a attribué le solde de l'aide sociale de Fr 4'500,- (Fr 1'000,- à "l'Association. Kangourou", Fr 1'000,- à "la Terre des enfants", Fr 1'000,- à la maison "le Vallon" à Vandoeuvres et Fr 1'500,- aux oeuvres de "Peau d'âne" aide aux sans abris, notamment près de la gare)".

5. **Dotation extraordinaire de Fr 3'000'000,- à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex en vue de l'acquisition d'un immeuble dans le périmètre "Thônex-Verchères". Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Président de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex : les membres de la Fondation ont décidé de demander à la commune une dotation de Fr 3'000'000,- afin d'acquérir un immeuble dans le périmètre "Thônex-Verchères". Vu la situation financière de la commune, le Comité a décidé de revoir, éventuellement, le montant à la baisse. Il serait souhaitable que cette demande soit reportée en commission des Finances.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : le Conseil administratif vous demande le renvoi de cet objet en commission.

M. FISCHER fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

"Le groupe radical a étudié attentivement la proposition de dotation de Fr 3'000'000,- à la Fondation du logement de Thônex, et constate néanmoins :

- Que cette demande de crédit ne figure pas sur le plan d'investissement du budget 1998.
- Que cette demande de dotation, qui est sans doute présumée sans intérêts, intervient à un moment peu favorable si l'on tient compte des investissements importants, mais nécessaires, déjà engagés par la commune pour la construction de l'école "Thônex-Verchères" et de la patinoire à Sous-Moulin.

- Que la commune n'a pas à se substituer aux banques pour accorder des prêts avec l'argent de nos contribuables, vu que le taux hypothécaire actuellement en vigueur est suffisamment bas pour permettre à la Fondation de trouver d'autres solutions, en ayant recours à un emprunt bancaire et le cas échéant en travaillant avec moins de fonds propres, ou en formulant d'autres propositions, comme une offre d'achat en cours de construction par exemple, ce qui a déjà été réalisé pour Edouard-Olivet, tout en tenant compte que la commune verse actuellement déjà Fr 600'000,- par année à la Fondation.
- Que la commune vient de voter un budget déficitaire pour 1998, que ceci devrait se reproduire encore quelques années et qu'elle aura donc besoin de ses fonds propres pour assumer à court terme les investissements engagés pour ces prochaines années.
- En conclusion, le parti radical, au vu de ce qui précède, ne peut se rallier à cette demande, a donc pris la décision de ne pas entrer en matière sur ce point de l'ordre du jour."

Mme Pittet pour la fraction socialiste :

"La fraction socialiste propose également le renvoi de ce projet en commission des Finances pour les raisons suivantes :

- Le projet de dotation spéciale présenté par la Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision nous donne un projet dûment chiffré et budgété mais manque d'éléments importants.
- Malgré le fait que nous soyons très favorables à la construction d'immeubles sociaux, nous ne pouvons donner notre accord à n'importe quel type de construction ni à n'importe quelles conditions.
- En effet, ces quelques feuillets ne donnent aucune information sur le nombre d'immeubles et le style de construction prévus.
- Nous pensons également que, pour la majorité de nos Conseillers qui ne participent pas forcément à toutes les commissions, ce document est trop incomplet.

Nous incitons le Conseil administratif à s'inspirer dans cette affaire du concept que la CIA (Caisse de prévoyance des enseignants et des fonctionnaires de l'État de Genève) a mis en place pour ses réalisations immobilières".

M. Boissonnas pour le groupe libéral fait la déclaration suivante :

"La commune de Thônex fait depuis de très nombreuses années un effort important et régulier en faveur du logement, en particulier par le biais de sa Fondation communale.

Aujourd'hui, nous nous trouvons confrontés avec une demande de dotation extraordinaire de Fr 3'000'000 en faveur de la Fondation.

Nous ne cacherons pas notre étonnement devant cette demande et surtout son importance à un moment où la situation financière actuelle de la commune ne saurait en aucun cas permettre une aggravation du déficit qui devrait se monter rappelons-le à plus de Fr 1'200'000,- en 1998. Toute dotation supplémentaire et de plus excessive, se traduirait par une moins-value des recettes à un moment où le Conseil municipal, dans sa grande majorité, a pris conscience de la réalité et cherche à limiter les dépenses.

Il est donc impératif que la Fondation fasse preuve du même réalisme et organise son planning d'investissement en fonction de ses moyens.

Le groupe libéral a longuement débattu de ce point de l'ordre du jour. Nous pourrions simplement refuser l'entrée en matière ; toutefois, nous pensons qu'un renvoi en commission est préférable à plus d'un titre.

- Tout d'abord, cela permettrait au Conseil administratif de rechercher des solutions qui ne coûteraient rien aux finances communales. La voie d'un cautionnement de la commune pourrait alors être soigneusement explorée.
- Quant à la Fondation, elle pourrait reprendre son projet et le redimensionner en fonction de ses possibilités financières.

Le projet mérite étude mais en aucun cas urgence, c'est la raison pour laquelle, sans nous prononcer sur notre position finale, nous demandons le renvoi en commission".

Mme EGGER-GEX s'exprime à son tour pour les Verts :

"Les Verts demandent aussi le renvoi de ce projet en commission".

M. GRANDGIRARD : à titre personnel et au vu des déclarations du Conseil administratif, que la somme de Fr 3'000'000,- n'est pas fixée et peut être revue à la baisse, je demande le renvoi en commission.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à la MAJORITÉ (par 14 voix "pour", 4 voix "contre" et 1 abstention)*
- *Le renvoi en commission des Finances est accepté à la MAJORITÉ (par 14 voix "pour" et 5 abstentions)*

6. Demande d'un crédit de Fr 300'000,- en vue de l'établissement d'un plan directeur communal. Discussion. Vote.

M. ZOGG, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux : les commissions réunies ont reçu toutes les informations par les deux bureaux mandatés pour l'établissement de ce plan directeur.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : le Conseil administratif vous engage à voter cette demande de crédit.

M. AMOUDRUZ, secrétaire du Bureau, donne lecture des conclusions du rapport de la séance de commissions réunies du 11 décembre 1997 :

"Le 11 décembre 1997 les commissions réunies se sont penchées sur ce projet de plan directeur communal qu'elles ont voté à l'UNANIMITÉ après quelques changements au niveau du coût".

Au vote .

- *L'entrée en matière et la discussion immédiate sont acceptées à l'UNANIMITÉ.*

La discussion est ouverte :

M. VACHERON fait la déclaration suivante pour la fraction socialiste :

"Les membres de la fraction socialiste sont heureux de voir enfin se concrétiser un projet qu'ils appellent de leurs vœux depuis de nombreuses années : le plan directeur communal. Celui-ci permettra de définir une politique de développement à long terme et d'intégrer tout projet sectoriel dans un concept global.

On peut ainsi espérer que la politique "au coup par coup" qui prévaut encore actuellement fera place à une politique plus clairvoyante et plus cohérente.

Les enjeux qui sont perceptibles derrière ce plan directeur sont immenses, comme le sont nos attentes à son sujet. La tâche des mandataires ne sera donc pas de tout repos, d'autant plus que les délais qui leur sont imposés sont relativement courts. Nous espérons que le résultat final de leurs travaux sera à la mesure de ce que nous en attendons.

En ce qui concerne la démarche de travail, nous trouvons extrêmement positif que soient prévus des retours réguliers et assez fréquents à la commission d'Urbanisme et au Conseil municipal. Cela évitera aux mandataires d'aller trop avant dans d'éventuelles fausses pistes. De même, la consultation de la population devrait permettre de dégager un large consensus derrière le plan qui sera adopté.

Pour que ce processus démocratique soit encore plus clairement défini dans les textes, nous proposons quelques adjonctions au "programme de travail" qui nous a été proposé. A la page 4, nous demandons que soit rajouté l'accord de principe des commissions réunies à deux moments clés de la démarche :

- en mai-juin 1998, au moment où certains choix, orientations et options auront déjà pu être dégagés.
- en février-mars 1999, au moment où toutes les consultations auront été organisées et les résultats connus.

De plus, nous demandons que figure clairement dans le document la présence d'un expert du DTP à toutes les réunions où des décisions engageant l'avenir devront être prises. Ses connaissances et ses avis éviteront que certaines discussions tournent en rond, comme cela est actuellement le cas pour le plan localisé Etienne-Chennaz.

Enfin, nous aimerions qu'un calendrier des séances de travail de la commission d'Urbanisme et des commissions réunies soit rapidement établi, en fonction des échéances qui ont été fixées aux mandataires, et ceci jusqu'à la fin de cette législature.

Nous demandons aux mandataires d'être efficaces ; il faut que nous le soyons aussi.

Au vu de ce qui précède, la fraction socialiste votera ce crédit de Fr 300'000,-".

- M. ZOGG rappelle que ces points ont été soulevés en commissions réunies.

M. FAVRE : le groupe libéral se réjouit que l'on attaque enfin ce plan directeur communal, tout en sachant que cela sera un document de référence et de base mais qu'il ne résoudra pas tous nos problèmes.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que tous les retours en commission soient faits de manière régulière et nous laissons le soin au Président de la commission et au Conseiller administratif délégué de programmer ce travail.

Personnellement, j'ai de la peine à comprendre le coût, mais je me réjouis que globalement l'étude du plan directeur coûte Fr 300'000,- y compris le cahier des charges de Fr 50'000,-. Le groupe libéral votera ce crédit.

- M. ZOGG précise qu'il s'agit de Fr 300'000,- plus Fr 50'000,- du crédit d'étude déjà voté.

Mme EGGER-GEX : les Verts sont d'accords de voter ce crédit et demandent aussi la présence d'un expert de l'État lors des commissions afin d'avoir un avis neutre.

Mme DESJACQUES : la fraction PDC se réjouit également que la commune de Thônex puisse enfin se doter d'un plan directeur communal. Par contre, est-il vraiment judicieux que des représentants de l'État participent à toutes les séances de commission ?

M. AMOUDRUZ : la fraction radicale souligne le choix judicieux des professionnels qui vont faire cette étude et souhaite que ce projet soit terminé encore sous cette législature.

- M. ZOGG : le Conseil administratif mettra tout en oeuvre pour tenir le planning.

M. VERNERET : il est prématuré d'imaginer que l'on puisse s'adjoindre une personne du Département. Ce n'est pas une personne qu'il nous faudrait mais dix. De toute façon ce plan sera soumis à l'État qui nous fera des remarques le moment venu.

- M. SOMMARUGA précise qu'il s'agit de la présence d'une personne de l'État afin de répondre à nos questions et il n'est pas question qu'il y en ait dix.

M. GRANDGIRARD : les mandataires nous ont laissé l'opportunité d'avoir quelqu'un qui vient du Département mais ils nous ont également laissé une porte ouverte en nous disant que l'on pourrait choisir d'après les objets à traiter si l'on désire ou pas la présence de cette personne. Effectivement, nous pouvons avoir des débats qui sont entre Conseillers municipaux sans auditeur.

Les propositions suivantes sont passées au vote indicatif :

de M. FAVRE :

- de supprimer le mot occasionnellement
(Accepté à la MAJORITÉ par 13 voix "pour" et 6 abstentions)

de M. DE FÉLICE :

- de s'adjoindre un représentant du Département des Travaux Publics
chaque fois que cela sera nécessaire
(Accepté à la MAJORITÉ par 16 voix "pour" et 3 abstentions)

de M. VACHERON :

- après chaque phase de présentation et de réflexion en commission
d'Urbanisme d'avoir une séance des commissions réunies de validation des
options prises en commission.
(Accepté à la MAJORITÉ par 14 voix "pour", 1 voix "contre" et 4 abstentions)

La parole n'étant plus demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet
de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,
- Vu l'absence d'un plan directeur communal et le besoin d'établir un tel
document,
- Vu le crédit de pré-étude de Fr 50'000,- voté le 26 mars 1996,
- Vu le programme de travail et devis estimatif établi par les bureaux
d'architectes urbanistes ASS et J.-P. & A. ORTIS,
- Vu le préavis de la séance de commissions réunies du 11 décembre 1997,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 300'000,- en vue de
l'établissement d'un plan directeur communal.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis
de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

(Suite) :

3. D'amortir cette dépense de Fr 300'000,- à laquelle il convient de rajouter le crédit de pré-étude voté le 26 mars 1996 d'un montant de Fr 50'000,-, soit au total Fr 350'000,- au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1999 à 2013.

7. Octroi d'un prêt de Fr 40'000,-, remboursable en dix ans au Centre de Loisirs de Thônex pour l'acquisition d'un mini-bus. Discussion. Vote.

M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué aux Écoles et à la Jeunesse : le Comité du Centre de Loisirs songe, depuis pas mal de temps déjà, à acquérir un nouveau mini-bus mais il n'a pas les fonds nécessaires à cet achat dont le prix est estimé à Fr 40'000,-.

Il propose que la commune de Thônex lui prête cette somme et que celui-ci la rembourse sur dix ans à raison de Fr 4'000,- par année dès 1999. D'autre part, le bus actuel servira exclusivement au transport de matériel.

Le Conseil administratif vous demande de bien vouloir accepter cette proposition de prêt.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à L'UNANIMITÉ*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITÉ.*

La discussion est ouverte :

M. COLLAUD, demande de quelle manière seront remboursés ces Fr 4'000,-.

- M. PIAZZALUNGA : le Centre devra faire des économies sur certains postes.

Il est précisé à Mme EGGER-GEX qu'il n'est pas possible de mettre à disposition le bus des écoles pour des questions d'horaires et que notre bus communal, selon le règlement, ne sort pas du canton de Genève.

M. VACHERON trouve qu'il y a un partage trop précis entre ces deux bus.

- M. PIAZZALUNGA n'est pas d'accord avec cette remarque. Si le Centre a besoin du bus communal, sans sortir du canton, la commune peut le mettre à disposition et vice versa. Le problème est uniquement au niveau de la disponibilité de ce dernier.

M. GRANDGIRARD est favorable au prêt et propose un amortissement en 7 ans maximum ce qui représenterait un supplément de Fr 1'700,- que la commune prendrait en charge afin de ne pas grever le budget du Centre.

M. DECROY : si la proposition de M. GRANDGIRARD est acceptée, je demande la mise à disposition gratuite du bus pour la commune.

Mme DESJACQUES est contre la proposition de M. GRANDGIRARD car si le Centre nous propose un amortissement sur 10 ans c'est qu'il a fait ses calculs en ce sens.

M. GRANDGIRARD : je retire ma proposition.

La parole n'étant plus demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et g) et l'art. 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le mini-bus actuel offert au Centre de Loisirs en 1986 par la fondation ECKERT totalise 97.000 km et que son usure générale n'assure plus la sécurité optimale des utilisateurs, notamment celle des enfants,
- Attendu que le Centre de Loisirs ne possède pas les fonds nécessaires à l'achat d'un tel véhicule,
- Vu la proposition du Centre de Loisirs de financer l'achat d'un mini-bus par une avance de fonds de la commune, remboursée sur une période de dix ans,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accorder au Centre de Loisirs un prêt de Fr 40'000,-, sans intérêts, remboursable en dix ans en vue de l'acquisition d'un nouveau mini-bus.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr 40'000,-.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. De comptabiliser les remboursements annuels de Fr 4'000,- en recettes d'investissements puis de les porter en déduction du prêt de 1999 à 2008.

Une pause cigarettes de 5 minutes est accordée.

8. Projet de délibération déposé par le groupe de travail "Parlement des Jeunes" concernant la création d'un Parlement des Jeunes à Thônex.

Mme DESJACQUES donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'intérêt porté par les Autorités de la commune de Thônex à la jeunesse,
- Vu les travaux du groupe de travail Parlement des jeunes (novembre 1996, février 1997, juin 1997 et novembre 1997),
- Vu le rapport de M. REYMONDIN, mandaté par la commune pour la mise sur pied d'un tel Parlement (novembre 1997),
- Estimant que deux ans sont nécessaires à la mise sur pied d'un tel organe,
- Vu le préavis favorable de la commission Écoles & Jeunesse du 20 novembre 1997,
- Sur proposition du groupe de travail Parlement des Jeunes,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De financer sur deux ans un essai de Parlement des jeunes, pour un montant total de Fr 35'000,- répartis de la manière suivante :
 - Fr 10'000,- issus de la rubrique 54.100.319 du budget de fonctionnement 1998.
 - Fr 10'000,- de crédit budgétaire supplémentaire au budget 1998, rubrique 54.100.319.
 - Fr 15'000,- à porter sous rubrique 54.100.319 du budget de fonctionnement 1999.
2. De voter les Fr 10'000,- de crédit budgétaire supplémentaire au budget 1998, rubrique 54.100.319.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Mme ROCHAT, pour le groupe libéral, fait la déclaration suivante:

"La commune de Thônex s'intéresse aux jeunes et le prouve depuis fort longtemps. L'idée du Parlement des jeunes n'est pas d'aujourd'hui car c'est depuis 1992 que les municipaux se penchent sur le problème.

Car il s'agit véritablement d'un problème pour ne pas dire d'un casse-tête.

En effet, à l'écoute des jeunes que ce soit de la Ville de Genève où d'autres communes 2 constats s'imposent. Tout d'abord le premier constat c'est une véritable chance qu'il leur est donnée de s'exprimer sur des sujets aussi variés et concrets tels que : petits boulots, parkings vélos, noctambus, rampes de skates ou d'autres projets d'actualité.

On sent également chez eux une réelle volonté de ne pas afficher une couleur politique car le but est de former des citoyens et non des politiques. Il ne s'agit pas d'une école de futurs politiciens.

Donc, à les entendre, il suffirait de trouver quelques jeunes motivés, formant un noyau dur, qui aidés d'un animateur lanceraient le projet proprement dit. Ceci est pour le constat positif.

En les entendant on se rend compte également que la situation a terriblement évolué depuis 5 ou 6 ans. En effet, les jeunes en général s'intéressent de moins en moins à la politique et ce pour deux raisons : soit une augmentation du niveau de vie qui engendre une tendance à l'individualisme soit, au contraire, par des problèmes socio-économiques qui rendent extrêmement difficile toute autre préoccupation non-vitale.

Le Parlement des jeunes implique une politique également à papa (ou à maman) qui ne les satisfait pas toujours et une relation contractuelle avec la commune.

En clair et en résumé, les libéraux se félicitent que le groupe de travail ait pu aboutir enfin en rendant un rapport qui vous est soumis ce soir, mais restent perplexes sur le coût y relatif et la durée de 2 ans.

Ils proposent donc, une solution de compromis afin de tester l'intérêt réel des jeunes, de financer un essai pour un montant de Fr 10'000,- et pour 1 an sous rubrique prévue au budget de fonctionnement".

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à la MAJORITÉ (par 11 voix "pour", 5 voix "contre" et 2 abstentions)*
- *La discussion immédiate est acceptée à la MAJORITÉ (par 11 voix "pour" et 7 abstentions)*

La discussion est ouverte :

M. VACHERON est étonné de la prise de position de Mme ROCHAT, qui faisait partie du groupe Parlement des Jeunes et qui a signé ce projet de délibération. Sa déclaration porte uniquement sur l'aspect financier, qui est un aspect mineur par rapport à l'enjeu de ce Parlement. Nous devons donner les moyens à ce Parlement de se concrétiser.

Mme ROCHAT se félicite que ce projet aboutisse enfin mais elle remet en cause sa durée de 2 ans.

M. VERNERET : la jeunesse est l'argile fondamental de notre société, on ne va pas parler d'argent quand il s'agit de la jeunesse. Ce serait un scandale de refuser Fr 35'000,- pour les jeunes !

M. GRANDGIRARD : ce qui me plaît dans ce projet : c'est que nous allons dans la continuité et l'on prévoit, à terme qu'il va fonctionner. On ne travaille pas au coup par coup. Je voterai ce projet.

Mme ROCHAT estime que l'on peut tester ce projet sur une année.

Mme EGGER-GEX pense qu'il faut soutenir ce projet en entier sur deux ans.

M. VACHERON : nous n'allons pas appâter les jeunes avec des lettres, il faut aller à leurs rencontre et la plus grande partie de cette somme représente le salaire de M. REYMONDIN qui va effectuer ce travail d'approche.

M. BOISSONNAS trouve que le libellé du point 3 du projet de délibération proposé est une phrase passe-partout et manque de précision.

— M. PIAZZALUNGA : si l'on ne trouve pas des économies à faire, le Conseil municipal devra voter un crédit budgétaire supplémentaire.

M. BERLI : il ne s'agit pas d'enterrer ce projet mais de décider, dans une année, si ce dernier s'est concrétisé d'une manière suffisante. Est-ce que les Fr 10'000,- déjà votés ne suffiraient pas pour cette période.

Arrivée de Mme Brigitte SCHNEIDER.

M. VACHERON : les Fr 10'000,- ne couvrent pas les frais de la première année.

Au vote :

— *le projet de délibération est accepté à la MAJORITÉ (par 15 voix "pour", 2 voix "contre" et 3 abstentions),*

9. Propositions du Conseil administratif

9.1. MM. ZOGG, Maire, et SCHORER, Conseiller administratif, n'ont pas de propositions mais vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

9.2. M. PIAZZALUNGA, Conseiller administratif .

Internet :

La commune de Thônex a enfin sa boîte postale : "Thônex@swissonline.ch".

Le Centre sportif de Sous-Moulin a un site qui est en train de s'élaborer.

10. Question écrite :

M. Zogg donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 30 septembre 1997 :

10.1. de Mmes BANDERET, PITTET et MM. DE FÉLICE et VACHERON, question adressée au Conseil administratif concernant l'évolution à la hausse des prix de la construction

"Suite à cette question, le Conseil administratif a pris contact avec MM. DESSIMOZ et DUNANT, architectes mandatés pour la construction de l'école Thônex-Verchères et est en mesure de donner la réponse suivante :

Les prix de la construction à Genève, mentionnés dans la FAO du 20 août 1997, concernent l'analyse faite régulièrement sur un immeuble d'habitation type.

Cet indice est fondamentalement inapplicable à une construction d'un autre type, d'après les propres normes de l'OCSTAT. L'école des Verchères a un programme complètement différent d'un immeuble d'habitation-type : non répétition d'étages identiques, équipements totalement différents, difficultés liées au terrain naturel, etc.

- Le coût estimatif, en mai 1994, était de Fr 20'000'000,-, hors taxes.
- La FAO relève que les prix ont augmenté de 1992 à 1995.
- Le coût estimatif, en mai 1996, était de Fr 18'900'000,-, hors taxes.
- Les demandes d'offres (pour établir le devis général) rentrées en octobre 1996 donnaient un devis général à Fr 18'870'000,-, hors taxes, avec donc déjà des prix à la baisse, confirmés par l'Office cantonal de la statistique pour la période 96-97 (FAO du 28/8/97) mentionnées dans la question.
- Les architectes ont estimé que les prix pouvaient encore descendre de 1,5 % environ et ont présenté un devis général de Fr 18'591'550,- hors taxes.
- Depuis le vote du crédit d'étude et avant l'acquisition du terrain par la Commune, les taxes de décharges et les ACIERS ont subi une forte hausse.

- Actuellement, les adjudications des travaux sont en moyenne inférieures au devis général.

En conséquence de ce qui précède, il est clair que la Commune et les architectes ont constamment veillé à obtenir une construction de qualité au prix le plus bas possible et en adjugeant systématiquement les travaux aux entreprises les plus qualifiées".

11. Propositions individuelles et questions

11.1. Mme EGGER-GEX : le 13 décembre 1997, à minuit j'ai participé, unique représentante du Conseil municipal, au vernissage au Centre de Loisirs de l'exposition "Blanc Sapin". Je me fais le porte parole des organisateurs en vous transmettant leurs regrets du manque de participation et surtout d'excuses. Cette exposition est intéressante et je vous recommande de vous y rendre d'ici fin janvier.

11.2. M. VERNERET revient sur la réponse à la lettre du point 2.8. du présent procès-verbal. Il est surpris d'avoir entendu, comme réponse, qu'il s'agissait d'un problème de polémique, il n'a pas bien compris le sens de cette réponse. Il aimerait que le Conseiller administratif donne quelques explications à ce sujet.

- M. PIAZZALUNGA ne veut pas entrer dans le détail car cette affaire est en train de se traiter. Une plainte a été déposée, il a été sollicité par le Directeur de l'organe des Fondations de droit privé afin de lui transmettre un mémoire. Ce qu'il a fait. Nous allons prochainement tous être convoqués et nous espérons y voir un peu plus clair au sein de la Fondation d'ici quelques semaines.

- M. SOMMARUGA : si j'ai bien compris, il y a eu une dénonciation auprès de l'autorité de surveillance des Fondations qui a demandé au Président de la Fondation (en l'occurrence M. PIAZZALUNGA) de s'exprimer, ce qui a été fait.. Il y aura donc une séance de discussion de conciliation avec l'ensemble des membres de la Fondation pour la jeunesse.

11.3. M. FISCHER remarque qu'un magnifique écriteau de signalisation pour le tram a été placé sur la commune de Chêne-Bourg au niveau du giratoire. Ne pourrait-on pas faire de même à Thônex au carrefour "avenue de Thônex / rue de Genève" et "avenue Jeandin / avenue Tronchet" ?

- M. ZOGG : nous avons déjà abordé ce sujet par trois fois avec l'OTC qui nous a enfin répondu. Ils invoquent, que faute de moyen financier, il n'est pas possible, dans l'immédiat, de placer ces signaux. Avant qu'il n'arrive un grave accident le Conseil administratif se pose la question à savoir s'il n'allait pas financer ce travail que l'OTC nous rembourserait lorsque ses finances seraient assainies.

M. FISCHER : qui l'a payé à Chêne-Bourg ?

- M. ZOGG : à Chêne-Bourg, les frais de cet aménagement ont été pris dans les frais de construction du giratoire. Le Conseil administratif est conscient du danger que courent les piétons sur ces traversées et fera tout pour mettre en place cette signalisation le plus rapidement possible à Thônex.

11.4. M. VACHERON signale qu'à la route de Jussy à la hauteur du chantier de GENEX la chaussée est dangereusement étroite n'y a-t-il pas une solution pour y remédier ?

- M. ZOGG : malheureusement, nous ne pouvons pas intervenir dans ce domaine car c'est l'OTC qui a donné son feu vert et les normes de sécurités sont respectées.

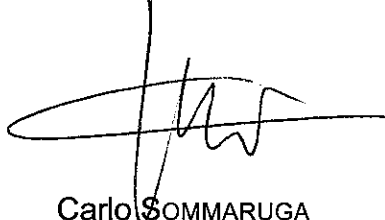
12. A HUIS-CLOS : Préavis à la demande de naturalisation de :

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal a préavisé favorablement à la demande de naturalisation suisse, ressortissant de la commune de Thônex de :

- Mme Maria Teresa SECCHI née CALDERINI, de nationalité italienne.

La séance est levée à 22h.30

Le Président :



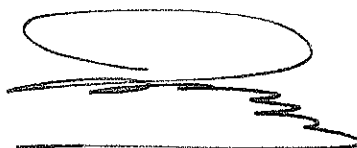
Carlo SOMMARUGA

Le Secrétaire :



M. Jean-Pierre AMOUDRUZ

Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUEX